EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 19/11/2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, le vingt-sept novembre à vingt heures trente. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 14/12/2015

Etaient présents: MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers

En exercices 11 Présents 11

Votants 11 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement

délibérer.

Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

Objet: DELIBERATION CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE L'INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS ET LA COMMUNE DE BERTHOUVILLE.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service entre l'Intercom du Pays Brionnais et la commune de Berthouville, qui a pour objet, conformément à l'article L 5211-4-1 II du CGCT, de préciser les conditions et les modalités d'intervention de l'IPB en dehors de ses compétences statutaires. Il s'agit de mettre à disposition certains des services de la Communauté des Communes au profit des communes membres de l'EPCI dans la mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice d'une compétence communale.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré donnent un avis favorable à cette convention et autorisent à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention.

Pour copie conforme Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation

19/11/2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, le vingt-sept novembre à vingt heures trente. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

14/12/2015 Etaient présent LEGRIX Davy

Etaient présents: MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers

En exercices 11 Présents 11

Votants 11 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement

délibérer.

Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

Objet: DELIBERATION CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION.

Madame le Maire expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Cette dernière annule et remplace toute version antérieure. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties. En cas de refus, le centre de gestion mettra fin à la convention antérieure et ce, dès le 1^{er} janvier 2016. Dès lors, à charge de la collectivité ou de l'EPCI d'assurer des obligations en termes de suivi médical de ses agents par tout autre moyen à sa convenance.

Il est proposé au conseil municipal

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure (sous réserve que le conseil d'administration de ce dernier délibère favorablement le 3 décembre 2015) et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré donnent un avis favorable à cette convention et autorisent à l'unanimité.

- Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure (sous réserve que le conseil d'administration de ce dernier délibère favorablement le 3 décembre 2015) et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Pour copie conforme Le Maire Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation

19/11/2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, le vingt-sept novembre à vingt heures trente. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance

ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

14/12/2015

Etaient présents: MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT

Patrick, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN

Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers

En exercices 11 Présents 11

Votants 11 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement

délibérer.

Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

Objet: ISOLATION GRENIER ECOLE.

Madame le Maire présente un devis de l'Entreprise RIVOUAL Thierry Menuiserie - 27230 DRUCOURT d'un montant de 840.00 € HT soit 1 008.00€ TTC pour l'isolation du grenier de l'école au-dessus du bureau des Institutrices.

Le Conseil Municipal **après avoir délibéré, accepte à l'unanimité** le devis de l'Entreprise RIVOUAL Thierry Menuiserie 27 230 DRUCOURT d'un montant de 840.00 € HT soit 1 008.00€ TTC.

Pour copie conforme Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 19/11/2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, le vingt-sept novembre à vingt heures trente. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 14/12/2015

Etaient présents: MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers

En exercices 11 Présents 11

Votants 11 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement

délibérer.

Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

Objet: DELIBERATION AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Le Conseil

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal reçu le 17 octobre 2015

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 17 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

Pour copie conforme Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le